

## ORAN : SIXIEME JOUR DU PROCES BCIA/L'AUDITION DES OPERATEURS ECONOMIQUES SE POURSUIT

# "Le témoignage d'un accusé (négocié) à l'intérieur de la prison contre 700 millions de centimes"

L'homme dont le nom fut cité plus d'une fois, en l'occurrence Selmane Abderrahmane, dans l'affaire des traites avalisées de la BCIA, comme ayant eu à son actif plus d'une procuration de clients supposés fictifs, a comparu ce lundi devant la cour déclarant : "Ces clients et moi-même nous existons réellement, nous ne sommes pas fictifs." Même si par la suite il ne reconnaît avoir escompté que les traites de deux d'entres eux, celles de Refasse et Merabti El Hadj, Au sujet de ce dernier le procureur général lui demande de donner à la cour sa version concernant cette "offre" de 700 millions de centimes qu'il aurait proposée à Merabti, alors qu'ils se trouvaient tous deux en prison, afin qu'il change son témoignage ? Le prévenu dira que c'est plutôt le contraire qui a eu lieu par le biais d'un intermédiaire.

Amel. B - Oran (Le Soir) - Exigeant davantage de précisions sur ces faits déclarés au juge d'instruction lorsqu'il avait entendu Merabti durant son emprisonnement, le prévenu répondit au procureur général comme suit : "Ce n'est pas moi qui lui ai proposé les 700 millions de centime mais lui. D'ailleurs, ce n'est pas lui en personne qui me l'a dit mais un autre prisonnier qui est venu me voir dans la salle où je me trouvais et m'a dit que Merabti lui aurait demandé de me faire la procuration de changer mes déclarations et qu'il me paierait 700 millions de centimes. Je ne pense pas que Merabti lui ait demandé cela. Vous savez en prison, les autres prisonniers se mêlent de tout et puis, moi, je ne prends pas en considération les propos tenus dans la prison." Le procureur répète sa question : "Ce n'est pas toi qui lui as fait la proposition ?" Le prévenu dira : "Non et puis en prison moi je n'ai pas d'argent ! En plus je vous le répète, oui, j'avais une procuration de Merabti et j'utilisais des traites à son nom parce que j'avais la procuration, ou est le problème ?"

Au sujet des traites avalisées et pour lesquelles plusieurs clients qui avaient souscrit à l'inculpé des procurations sans recevoir de marchandise, le prévenu dira qu'en ce qui concerne ces clients, ce n'est que plus tard qu'il a appris ces faits, car c'était l'idée de Mohamed-Ali Kharoubi.

Concernant ses traites avalisées impayées, il dira à la cour que "le tort revient à la BEA qui avait conclu un accord avec moi pour que je les rembourse suivant un échéancier avec pour garanties mes biens, or, quelques jours après la BEA a déposé une plainte contre

moi et a trahi sa parole donnée et on en est là". L'audition de ce dimanche 4 février s'est poursuivie avec le huitième accusé qui comparait dans cette affaire, il s'agit de Sahrroui Mohamed.

Une fois de plus le nom de Mohamed-Ali Kharoubi est cité dès qu'il s'agit de commercer en difficulté financière, leur proposant ou alors le recours aux traites sinon dans le cas de Sahrroui Mohamed des bons de caisses. Ainsi, le prévenu déclare qu'une fois contacté par Mohamed-Ali Kharoubi son bureau où il était en compagnie de Addou Samir, directeur de Sotraplat, le directeur de la BCIA lui dira que dans un "souci" de l'aider à fructifier son commerce (le sucre), il le met en relation de travail avec Addou Samir, pour cela, il lui a remis des bons de caisse garantis par la BCIA d'une valeur de 950 millions de centimes. Dès lors, poursuit-il, "je suis allé moi et Adda Benoucef, directeur de l'agence BCIA, au niveau de la BEA de Sig où j'ai obtenu des chèques visés." Le juge lui demande alors : "Sur quel compte cette somme a été versée ?". Il répondit : "Alors que je me trouvais avec ce directeur de l'agence BCIA, Addou Samir a téléphoné et m'a dit de verser l'argent dans le compte de verse de ses clients, une opération que devait exécuter Adda Benoucef". Quant à la question de savoir si au final il avait reçu sa marchandise, il dira : "Je n'ai eu ni marchandise, ni crédit, ni rien". Le juge lui demande si c'est lui-même qui avait rempli les chèques, il dira être illettré et que ce fut le directeur de l'agence BCIA qui a effectué cette tâche.

Dès lors, en prenant la parole, la défense de Sahrroui Mohamed demanda au juge l'autorisation d'interroger le prévenu Addou Samir sur ce sujet précis. Serein, Addou Samir qualifie les déclarations de Sahrroui à son encontre comme étant calomnieuses et qu'à aucun moment il ne l'avait rencontré chez Mohamed-Ali Kharoubi et encore moins lui avoir demandé de verser les 950 millions de centimes en question sur le compte de ses clients. La réaction de Sahrroui fut des plus vives : "Ah ! maintenant tu oses tout nier en utilisant ton français (en parlant de la langue) fallait le faire dehors ça l'Avoue pourquoi nier tout aujourd'hui ?" Dès lors, l'avocat de la défense de Sahrroui Mohamed poursuit dans sa logique tentant de prouver à la cour que Addou Samir a bien rencontré son client Sahrroui et aurait ainsi ordonné

le versement de la somme en question à ses clients. A priori, il y parvient en interrogeant le directeur de l'agence Yougoslavie : "Auparavant vous aviez déclaré avoir reçu dans votre bureau Sahrroui Mohamed et Addou Samir concernant la procédure de ces bons de caisses, est-ce exact ?" Le prévenu répondit par l'affirmative.

Parmi les déclarations de Addou Samir, lorsqu'il fut interrogé par la défense de Sahrroui Mohamed, une affirmation qu'il a donnée à la cour et qui ouvre la voie à une question, lorsqu'il dira : "De toute manière, l'expertise remise à la justice a prouvé que même si les deux clients existent réellement il n'y a jamais eu de versement de cette somme sur leurs comptes." Dans ce cas-là où sont les 950 millions de centimes ? Tout porte à croire que ça l'ignorance et en même temps la cupidité de Sahrroui Mohamed (des termes dont lui-même se qualifie), le P-dg de la BCIA, Mohamed-Ali Kharoubi aurait-il monté cette manigance de toutes pièces ayant besoin de liquidités ? Sans preuve matérielle de la destination de cette importante somme et en l'absence du concerné officiellement en fuite, la question demeure sans réponse.

La matinée de ce sixième jour du procès aura permis l'audition du neuvième accusé, un commerçant, Guéti Saad. Actif dans un premier temps dans l'agroalimentaire à Alger, d'où il est originaire. Il déclare que suivant les conseils de son associé Haddad Yacine, ils ont voulu activer à Oran. Leur travail commercial nécessitait l'ouverture de comptes bancaires et étant, dit-il, "ignorant dans ce domaine j'ai ouvert un compte à la BCIA et un autre à la BEA de Sig, mais tout en établissant une procuration à mon associé pour tout gérer." Interrogé sur les sommes des traites qui ont été versées puis retirées de son compte, il dira : "Ce n'est pas moi qui agissais c'est Haddad. Il faisait tout avec ma procuration." Le juge lui fera rappeler les montants : "31 millions de dinars, 23 millions de dinars, 37 millions de dinars, 101 millions de dinars et 122 millions de dinars et tu n'en savais rien ?" Il répondit : "Ah oui il me le disait mais c'est lui qui gérait, moi, je ne m'occupais que de la marchandise."

Durant toute son audition, il tenta d'expliquer à la cour que tout se faisait, certes, en son nom mais qu'il n'était pas acteur direct dans cette affaire.

Dans l'après-midi, l'arrêt de l'accusé Merabti El Hadj a suscité l'attention de toute l'assistance, car il allait donner sa version des faits quant au marchandage ou pas de son témoignage par Selmane Abderrahmane, contre 700 millions de centimes. Mais avant de répondre à cette question, il a tenu à conter à la cour les circonstances qui l'ont amené en prison. Son tempérament populaire, sa gestuelle et sa manière de s'exprimer ont à plusieurs moments suscité des rires dans la salle. Originaire de

Mohammedia, le prévenu dira qu'il exerçait paisiblement dans son magasin de grossiste en agroalimentaire, lorsqu'un jour par l'intermédiaire d'un ami, il rencontra Selmane Abderrahmane qui lui proposa de s'associer avec lui. Après réflexion et ayant su de ce dernier qu'il avait les moyens d'un tel partenariat, il accepta.

Au bout de deux mois, dit-il, et constatant que les affaires marchaient plutôt bien, il accepta de signer une procuration notariée à Selmane et ouvrit en son nom sous la suggestion, dit-il, de Selmane un compte à la BEA de Sig et un autre à la BCIA. "Il retirait l'argent de mon compte de Sig, il avait une copie de mon registre du commerce, mon cachet..." Le juge l'interrompt "Et l'argent issu des traites ?" Il dira "Ah ! moi je n'ai jamais vu de toute ma vie ces traites et j'ignore même comment elles sont conçues. Les opérations qu'ils faisaient je n'en savais rien." Selon ses déclarations, ce n'est qu'au moment où il a reçu par un huissier des notifications lui exigeant de s'acquitter de 10 milliards de dinars qu'il sut qu'il était mêlé à une affaire pas nette du tout. Dès lors, il contacta Selmane Abderrahmane qui lui assura qu'il allait tout assumer. Ainsi, dira le prévenu : "Nous sommes allés chez un notaire où il devait reconnaître sa responsabilité. Mais étant illettré, la secrétaire du notaire avait ramené deux exemplaires différents, l'un d'eux que j'ai signé et mon insu disait que c'est moi qui reconnaissais toute la responsabilité." Et d'ajouter avec ironie : "Je le sais, la loi ne protège pas les dupes, mais moi qui travaillais en toute bonne foi".

Enfin, la question tant attendue fut posée par le procureur général : "Est-ce vrai que tu as déclaré au juge d'instruction qu'en prison, Selmane Abderrahmane t'a proposé 700 millions de centimes afin que tu changes ton témoignage ?" Il répondit sans hésiter : "Oui monsieur le procureur, il m'a envoyé un intermédiaire et m'a dit que Selmane le dit ce n'est qu'un affaire commerciale avant tout. Tu diras que les traites c'est toi qui les as reçues de Mohamed-Ali Kharoubi. Alors, j'ai répondu à l'intermédiaire tu le vois, il faudra songer plutôt à me régler ton dû qui est estimé à 700 millions de centimes et puis moi je ne changerai rien, ce Mohamed-Ali Kharoubi je ne sais même pas de quelle couleur il est. Je ne l'ai jamais rencontré et encore moins eu affaire à lui".

Suite à ces déclarations, aucune partie n'a demandé une confrontation entre les deux inculpés concernant ce marchandage. Le procès se poursuivra aujourd'hui toujours avec l'audition des commerçants accusés dans cette affaire pour leur méthode commerciale douteuse ayant tous eu recours à ces procurations dont les propriétaires également accusés nient toute relation dès qu'il s'agit de procédure illégale ayant causé des préjudices estimés à des milliards.

A. B.

## AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET MOBILIER URBAIN A ALGER

# Avenir Décoration se déploie dans la capitale

La société d'affichage et de location d'espaces publicitaires, Avenir Décoration, a entamé à partir de ce mois de février les travaux d'équipement de 28 communes de la capitale en mobilier urbain et espaces d'affichage publicitaire. 323 abribus, 261 panneaux publicitaires, 31 sanisettes ou toilettes publiques, 8 kiosques à fleurs ou à journaux, et autres équipements urbains seront ainsi installés dans les rues de certaines communes de la capitale parmi les plus denses démographiquement, dans un délai de six mois.

Les communes de Belouizdad et Hussein-Dey ont commencé d'ores et déjà à être dotées en mobilier urbain neuf répondant aux normes internationales de fonctionnalité et d'esthétique par cette même société. Pour rappel, cette société avait décroché en octobre dernier le marché de dotation en mobilier urbain et espaces d'affichage publicitaire de 28 communes d'Alger, sur un total de 31 sociétés concernées par l'avis d'appel d'offres lancé par la wilaya d'Alger. "Nous avons obtenu 69% de parts de marché de l'affichage publicitaire", nous a affirmé Mourad Hadj Said, P-dg de cette jeune société d'affichage. Un marché qui représente pas moins de 900 millions de dinars. "La durée de la concession, fixée à trois mois, nous a été prorogée pour une période de 10 ans", a tenu à souligner notre interlocuteur en précisant à ce propos que cette prorogation a été décidée par les pouvoirs publics parce que "nos installations sont fabriquées et montées localement même si certaines pièces sont importées d'Espagne". En effet, Avenir Décoration, qui emploie une centaine de travailleurs, dispose d'une unité de fabrication de panneaux publicitaires à Oran en partenariat avec la société espagnole Primur. Une autre usine a été montée avec le même partenaire au niveau de la zone industrielle de Oued-Smar, qui, selon le P-dg de Avenir Décoration, entrera en production très prochainement. Celle-ci est spécialisée dans la fabrication de tout type de mobilier urbain répondant aux normes universelles. Pour la capitale, Avenir Décoration mettra près de 10 000 m<sup>2</sup> de surface publicitaire.

Un mobilier urbain fonctionnel, un entretien régulier des abribus et une maintenance des équipements d'affichage tels sont les arguments avancés par Avenir Décoration pour séduire les annonceurs et répondre à leurs besoins.

Lotfi M.

## BOUIRA / ACCIDENT DE LA CIRCULATION

# Dix morts et plusieurs blessés

Un terrible accident a eu lieu hier aux environs de 15h sur la RN5 près du village Kalous relevant de la commune d'Aomar, à 22 km au nord-ouest de Bouira entre un fourgon de transport de voyageurs assurant la liaison Bouira - Aomar et un camion de gros tonnage roulant en sens inverse. Le bilan fait état de la mort sur le coup de dix voyageurs et la blessure de plusieurs autres.

Au niveau de l'hôpital Mohamed-Boudiaf où huit corps sans vie ont été acheminés par les éléments de la Protection civile de Bouira, nous avons assisté à des scènes insoutenables avec des parents natifs de la commune d'Aomar qui ont accouru vers l'hôpital sans savoir si parmi ces morts figuraient un des leurs ou encore cet homme, la soixantaine, qui cherchait après ses deux fils qui auraient pris le fourgon.

Du côté des éléments de la Protection civile, nous avons appris que deux morts ont été évacués vers l'hôpital de Lakhdaria, ainsi que plusieurs blessés, alors qu'à Bouira, il y avait au niveau de la morgue, huit morts, ainsi que trois blessés dont un était lors de notre passage, au bloc opératoire.

Y. Y.

## TAMDA (TIZI-OUZOU)

# Un citoyen enlevé

Vingt-quatre heures après s'être illustrés au sud de la wilaya de Tizi-Ouzou, où ils comptaient s'en prendre aux gardes communaux de Aïn-Zaouia, les terroristes du GSPC, ou Al Qaïda pour le Maghreb, sévissant encore en Kabylie se sont signalés samedi dernier vers 22 heures du côté de Tamma cette fois-ci, une dizaine de kilomètres à l'est de Tizi-Ouzou. Une sortie qui s'est soldée par l'enlèvement d'une personne, un cinquantenaire, selon une source bien informée qui précise qu'il s'agissait d'un petit groupe dont les membres étaient encagoulés et armés de kalachnikovs.

A en croire des personnes bien au fait de la question sécuritaire en Kabylie, il n'étonnerait pas que les terroristes en question soient de nouveaux venus dans la région. Généralement, les éléments du GSPC se présentent à visage découvert lors de leurs "sorties".

Azedine M.

## ALLO OTA

# Les appels à 3 DA

Orascom Télécom Algérie vient encore une fois de défrayer la chronique en lançant sur le marché de la téléphonie mobile une offre qui casse davantage la grille des tarifs appliqués par l'opérateur leader. Ainsi, à compter d'aujourd'hui, les abonnés de la formule ALLO OTA profiteront d'une tarification jamais égalée en Algérie et qui place le prix de la minute à six dinars soit trois dinars le palier de 30 secondes.

Cette prestation, qui, indubitablement, va grossir encore plus le rang des abonnés de la formule ALLO OTA, ne manquera pas, par ailleurs, de faire le bonheur des millions de personnes qui ont choisi la solution ALLO OTA pour leur besoin d'utilisation en téléphonie mobile.

Les intéressés, par cette nouvelle tarification, peuvent choisir trois numéros préférés et les inscrire dans leur liste en composant le numéro court (535). L'appel vers ce numéro est totalement gratuit. Le reste des numéros n'a pas été testé puisque Orascom Télécom prévoit d'appliquer un tarif unique de 5 DA le palier des 30 secondes pour les appels sur réseau propre à Orascom mais aussi vers le reste des réseaux fixes et mobiles. Il est à noter que cette nouvelle offre tarifaire appliquée sur ALLO OTA vient ponctuer une autre formule tout aussi intéressante qui concerne les clients de la solution prepaid Djazza carte. Cette dernière propose des appels à 3,99 DA en intra-réseau et 4,99 DA vers le reste des réseaux fixes et mobiles du pays à l'exception des communications vers Nedjma qui restent facturées à 4,99 DA. Avec cette deuxième offre, Orascom Télécom Algérie semble bien déterminé à mener une année 2007 riche en événements.

N. M.

## SNAPAP Non au pluralisme de façade !

A l'issue de son conseil national, le Syndicat autonome des personnels de l'administration publique a exposé ses recommandations lors d'une conférence de presse animée par son secrétaire général Belkacem Felloul. Il s'agit en priorité de la concrétisation du principe du pluralisme syndical. En d'autres termes, la participation effective du Snapap dans l'élaboration des décrets réglementaires et les décrets d'application du statut de la Fonction publique et surtout dans l'élaboration des statuts particuliers. Cela constitue en soit la revendication phare du premier syndicat autonome agréé sous l'ère du pluralisme.

Parmi les autres recommandations exprimées, la révision des lois et décrets relatifs à l'activité syndicale et notamment la loi 82-303 portant gestion des œuvres sociales.

Ainsi, le Snapap a consacré sa réunion qui a regroupé les représentants de 33 wilayas et 8 fédérations à la présentation du bilan financier et moral de l'exercice 2006. Il a été procédé également à l'élection de la commission nationale de discipline suite à l'évaluation du programme de travail de la période de 2004 à 2006.

I. T.

## SON CONSEILLER SPECIAL, M. JACK LANG, A RENCONTRE HIER LE PRESIDENT BOUTEFLIKA Ségolène Royal courtise l'Algérie

Elle a qualifié la colonisation de "système de domination, de spoliation et d'humiliation". Elle s'engage à approfondir "une action très étroite d'amitié et de coopération entre la France et l'Algérie", si, bien sûr, elle accède au pouvoir. C'est là le principal du message adressé, hier, par la candidate socialiste (PS) aux élections en France, Mme Ségolène Royal, au président de la République Abdelaziz Bouteflika. M. Jack Lang, conseiller spécial de Ségolène Royal, a été chargé de cette mission. Invité par l'Institut des études stratégiques globales (IESG), d'Alger, pour animer une conférence sur le thème "Europe-Maghreb, quel avenir ?". M. Lang a eu, hier un entretien d'une heure et demie avec le président Bouteflika, après avoir rencontré le ministre des Affaires étrangères, Mohamed Bédjaoui. Un entretien au cours duquel il a exposé la politique étrangère du Parti socialiste, notamment pour la région Méditerranée qui se traduit, selon Ségolène Royal, par un partenariat entre la rive sud et la rive nord.

Dans son texte, la candidate a exprimé son souhait d'établir "un partenariat avec l'Algérie". Elle juge, à cet effet, "fondamental que Paris et Alger puissent élaborer

ensemble une restitution de l'histoire qui tienne compte de notre histoire partagée", note-t-on dans le message adressé au président de la République. M. Jack Lang a, dans une déclaration à la presse, insisté sur la volonté de la candidate socialiste, à approfondir les relations d'amitié avec l'Algérie. "Ma priorité, si je suis élue, sera de jeter les bases, avec vous, d'une relation renforcée entre nos deux pays, car mon sentiment profond est que nous pouvons résolument passer à une dimension supérieure dans les liens de coopération qui nous unissent", a-t-elle écrit. Ne faisant aucune référence dans son message, quant à une éventuelle démarche de la part de la France, à demander pardon aux Algériens, pour les effets de colonisation, Mme Royal insiste toutefois sur la nécessité de développer la confiance entre les deux nations et "être soudée par l'amitié".

Ne négligeant pas, non plus, le souhait de l'Algérie d'accéder à plus de souplesse dans les procédures de la libre circulation des personnes. M. Lang a souligné que la candidate socialiste reconnaît la légitimité de cette demande de la part des Algériens.

Rosa Mansouri